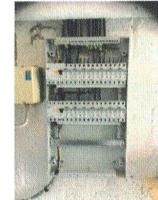


## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

## Données générales

Adresse de l'installation

Rue Charles Moncousin 6  
 4520 Wanze  
 unité d'habitation (maison)  
 Lepetit  
 non communiqué  
 22/03/2017  
 visite périodique (Art. 271)  
 Mathieu Laixhay



Visualisation de l'habitation et de l'installation

## Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)  
 Code EAN  
 Numéro du compteur  
 Index jour / nuit

ORES (opérateur GRD)  
 non communiqué  
 non communiqué  
 /

Type de raccordement  
 Câble compteur - tableau  
 Tension nominale de service  
 Courant nominal de la protection de  
 branchement

aérien  
 EXVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>  
 3x230V - AC  
 25A

## Contrôle

## Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

OK

Nombre de tableaux

1

Nombre de circuits

14

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)  
 Les fondations datent d'avant le 1/10/1981  
 Prise de terre piquets  
 Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) 16  
 Conformité des liaisons équivalentes et des PE  
 Test de continuité concluant  
 Contrôle boucle de défaut concluant  
 Protection contre les contacts indirects OK

Résistance minimale d'isolation mesurée (MΩ) 3  
 Dispositif différentiel de tête  
 Dispositif différentiel "sdb"  
 Raccordement  
 Eclairage/machines  
 Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles  
 Protection contre les contacts directs

## Conclusion : CONFORME

A la date du 22/03/2017, l'installation électrique de "Rue Charles Moncousin 6 - 4520 Wanze" est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 22/03/2042.

Signature de l'agent

## Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
 TVA : BE0536501654

Site internet: [www.certinergie.be](http://www.certinergie.be)  
 Tél: 0800 82 171  
 Mail : info@certinergie.be

### Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

### En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

**1**

Lisez attentivement ce procès-verbal

**2**

Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstrôler

**3**

Au terme de la validité du rapport, faites reconstrôler votre installation

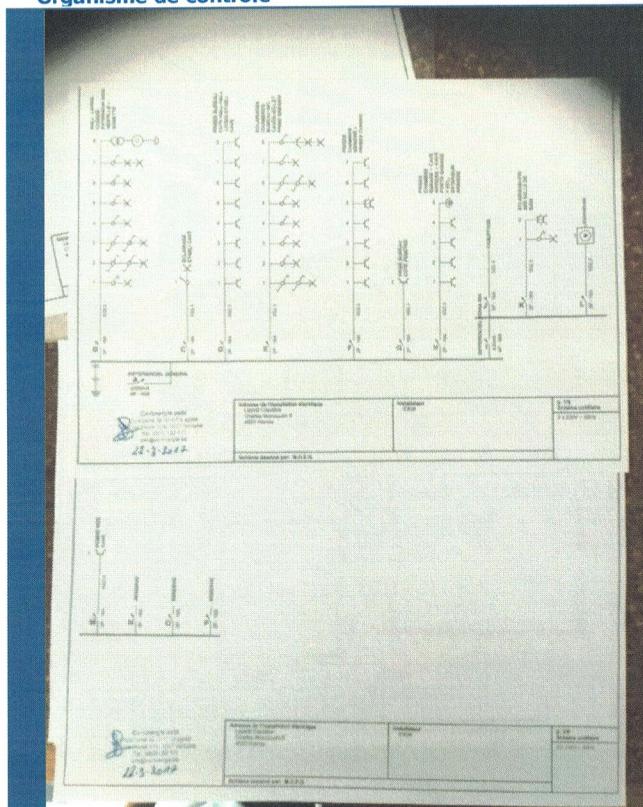
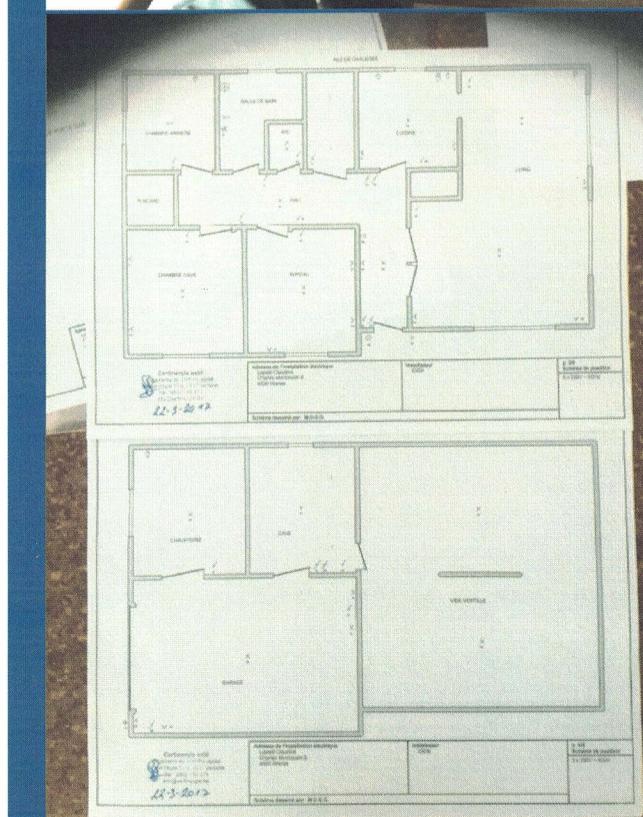
**4**

Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
 TVA : BE0536501654

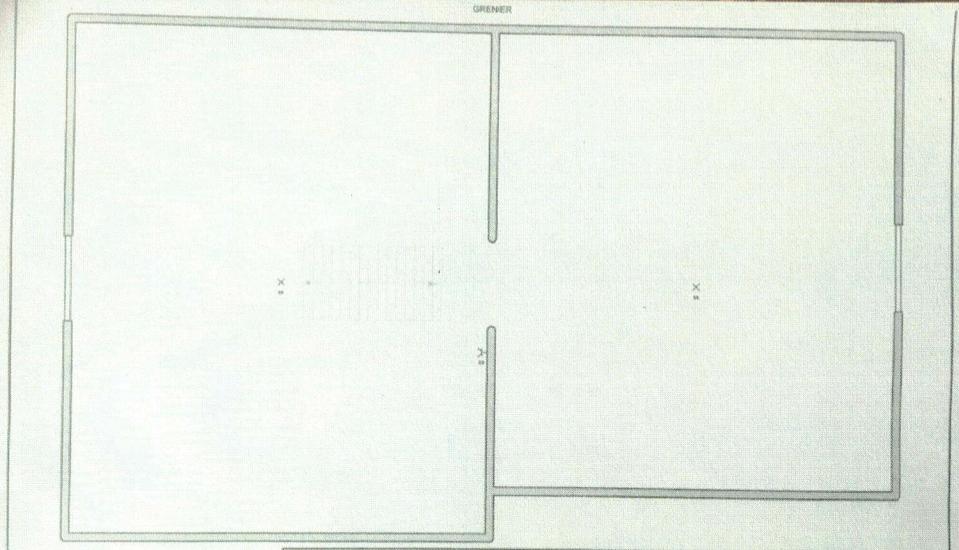
    
 Site internet: [www.certinergie.be](http://www.certinergie.be)  
 Tél: 0800 82 171  
 Mail : [info@certinergie.be](mailto:info@certinergie.be)


**Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation**

**Plan(s) de position de l'installation**
**Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé**

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
 TVA : BE0536501654

  
Site internet: [www.certinergie.be](http://www.certinergie.be)  
 Tél: 0800 82 171  
 Mail : info@certinergie.be

Plan(s) de position de l'installation



GRENIER

CertiNergie asbl Organisme de contrôle agréé 57 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Tél: 0800 82 171 info@certinergie.be <i>813-2017</i>	Adresse de l'installation électrique Léopold Clossette Charles Monusse 6 4520 Wanze	Installateur IDEM	p. 8/8 Schéma de position 3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: M.D.E.G.			

**CertiNergie ASBL - Organisme de contrôle agréé**

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

 Site internet: [www.certinergie.be](http://www.certinergie.be)  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be